



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation



Comité Technique Ministériel du 6 septembre 2016

Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable de la CFDT

Le Comité technique ministériel est aujourd'hui sollicité pour rendre un avis sur les orientations en matière de politique indemnitaire.

Il doit également permettre des échanges sur la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération).

Sur l'indemnitaire,

Le seul document que vous nous avez transmis concerne les modalités de gestion du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au sein des ministères sociaux. Celui-ci indique clairement qu' « *en se fondant sur les fonctions exercées par les agents, et non plus sur leur grade, le RIFSEEP opère un changement majeur au regard du régime indemnitaire actuel* ». Pour le SYNTEF-CFDT ce changement est bien majeur.

En effet, le mode de gestion de ce nouveau régime indemnitaire, auquel la CFDT s'est opposée, annonce non seulement une gestion des primes liée au métier, mais préfigure un ralentissement des évolutions de carrières. Il peut être un frein à la mobilité et fait craindre dans l'avenir une enveloppe budgétaire moindre, sous couvert d'un rehaussement des plafonds qui ne seront sans doute que trop rarement atteints. Nous aurons l'occasion d'échanger lors de cette réunion sur ces aspects.

La CFDT préconise de nouveau une transparence sur la cotation de tous les postes au sein des ministères sociaux. Cette cotation, basée sur des fiches de poste dont la plupart n'étaient plus en lien avec le travail réel, s'est déroulée de façon opaque vis-à-vis des agents.

Sur l'Inspection du travail,

Nous réitérons la demande que nous vous avons faite au CTM du 19 juillet concernant l'élaboration d'une doctrine ministérielle en matière de mise en œuvre des nouveaux pouvoirs (amendes administratives et transaction pénale).

Sur l'EPIT, quand comptez-vous réunir le groupe de travail DRH-OS afin d'aborder la question non seulement du jury final, mais aussi des modalités de mise en œuvre de la liste d'aptitude concernant les 50 places ouvertes au concours réservé d'inspecteur du travail ? Nous vous redemandons de veiller à ce que les ITS qui seront affectés sur des postes hors système d'inspection du travail (SIT) reçoivent une formation adaptée à leurs futures fonctions.

Nous vous demandons par ailleurs un point d'étape sur la mission Lopez concernant les Assistants de contrôle comme sur les groupes de travail qui se sont mis en place concernant l'évolution des services Renseignements.

Sur la Réforme Territoriale,

Le SYNTEF-CFDT, à chaque réunion, vous a alerté sur la perte de sens des agents par rapport à leurs missions impactées par une réforme qui est allée trop vite sans réelle concertation.

Face à la démotivation qui s'est installée dans un contexte général de désorganisation, seule une réelle politique d'animation des services et des politiques peut redonner du sens à l'action publique et remobiliser les agents autour des missions qui sont les leurs.

Sur les services Emploi,

Les suites de la loi NotrE annoncent clairement une régionalisation de ces missions et notre ministère est aujourd'hui en incapacité d'offrir à la fois une stratégie claire sur le rôle de ses services par rapport à ses partenaires, ainsi qu'une vision claire à ses agents en matière de GPEC.

Enfin, sur l'agenda social ministériel,

C'est l'expectative. Une séance de négociation sur la « lutte contre les discriminations » a été annulée et nous ignorons si le rendez-vous de septembre est maintenu. Il apparaît maintenant que le calendrier initial fixant à décembre la fin du calendrier des négociations devant aborder également la « carrière des Contrôleurs du travail » ne pourra être respecté.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel du 19 juillet :

Luc DURAND (DGT)

Jean-Pierre LAGUETTE (Directe Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées)

Frédérique LIBAUD-MAYERE (Directe Auvergne Rhône-Alpes)